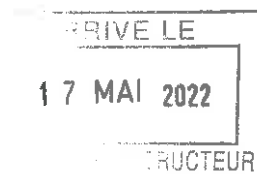


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE SAINT OMER

Application du droit des sols
Hôtel de la CAPSO - 2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE Cedex

Service : Aménagement Territorial
Nos références : CD / AN / IM / 2022 - 365
Dossier suivi par : Anne NICOLAS
anne.nicolas@npdc.chambagri.fr
Vos références : V. MARQUIS / M. DEMARLE
Objet : **Modification n° 9 du PLUI**
sur les Communes de Longuenesse et Serques



Saint-Laurent-Blangy, mardi 10 mai 2022

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Vous nous avez notifié le projet de modification n° 9 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Longuenesse et de Serques. Nous vous en remercions.

Après examen du dossier, nous constatons :

- Sur la commune de Longuenesse, la modification de l'ER 15 qui consiste à déplacer de l'autre côté de la route départementale l'élargissement de la voirie pour une surface quasi-équivalente.
- Sur la commune de Serques, la diminution de la zone 1AUB pour des problèmes de rétention foncière, tout en maintenant les principes de l'orientation d'aménagement (nombre de logements, densité, préservation de la ferme située en bordure de la départementale en veillant à son intégration dans l'aménagement de la zone d'urbanisation...).

Nous prenons acte de ces modifications et nous n'avons pas de remarques particulières d'ordre agricole à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Siège social
299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

Le Président,

Christian DU

